

# SUPERVISION

Votre activité professionnelle est du domaine de l'accompagnement : coach interne ou externe, animateur de groupe d'échanges de pratique, accompagnateur d'équipes.

Vous souhaitez avoir une réflexion régulière sur vos pratiques vous permettant de prendre du recul et de profiter de cet accompagnement sur mesure pour élargir votre cadre de référence et vos capacités d'intervention.

La supervision vous permet d'avoir cette réflexion, offre un lieu de ressources, donne la possibilité de relire ses pratiques, développe la sécurité et enrichit les capacités d'intervention.

Le groupe de supervision permet de poursuivre sa croissance dans la continuité de séances régulières.

## DIFFERENTES MODALITES DE SUPERVISION

---

### POUR UNE SUPERVISION REGULIERE

- **Groupe de supervision\*** - Une journée toutes les 6 semaines.

Les participants à ce groupe sont des praticiens du coaching souhaitant se développer en analysant leurs pratiques. Dans un esprit ouvert et convivial, c'est aussi un lieu de développement de réseau entre professionnels. Il accueille aussi des coachs en formation dans un esprit de compagnonnage par les coachs plus expérimentés du groupe.

L'efficacité du groupe se trouve dans sa cohésion autour, entre autres, de la confidentialité des échanges, des règles de fonctionnement et de la qualité des travaux, ainsi que de l'assiduité des participants.

#### Fonctionnement du groupe

Le contenu s'articule autour de:

- l'analyse de la pratique des supervisés à partir des situations apportées,
- une réflexion sur l'adéquation entre les besoins du client et l'action menée par la personne supervisée,
- l'accompagnement sur les identités du supervisé, sur ses compétences et sur ses souhaits de changements et de sens donné à cette démarche,
- l'accompagnement du supervisé dans le développement de son projet professionnel d'acteur du changement, dans sa démarche commerciale, dans sa construction d'offre et d'opération en clientèle, ...
- l'exposé de concepts théoriques selon les besoins des participants et des situations mises en évidence,
- l'articulation de la théorisation des situations débriefées et des décisions personnelles à partir des théorisations,
- le développement de processus de coaching à plusieurs niveaux, de coaching individuel et d'équipe, ...

\* Les règles du groupe portent sur un contrat relationnel entre le superviseur et les participants et des règles d'entrée, de sortie et de fonctionnement du groupe. Ces règles font l'objet de l'annexe au présent document et sont partagées au sein du groupe.

- Après une séance test, facturée. L'engagement porte sur une participation assidue sur une période de 12 mois (7 journées par an), reconductible tacitement.
- Le tarif est de 1190 € HT pour l'année.
- Horaires : 9h00-17h00.

## POUR UNE SUPERVISION PONCTUELLE

- **Soirée de supervision collective – 3 soirées programmées à l’année.**
  - Inscription à chaque soirée, minimum 48h à l’avance.
  - Le tarif est de 90 € HT pour la soirée, par chèque encaissé à chaque participation.
  - Horaires : **18h00 à 21h00.**
  
- **Séance individuelle organisée à la demande.**
  - Tarif horaire appliqué correspondant au tarif horaire du coaching objet de la supervision.
  - Tarif préférentiels :
    - pour les CT en cours de formation (compris dans la formation "Coach & Team®" sur la base de 3 RV de 2h).
    - pour les demandes ne correspondant pas à un coaching en place : 100 € HT/heure.
  
- Les séances se déroulent dans les locaux d’Holonomie : 10 bis rue du Château de Bel Air – 44470 CARQUEFOU.

## SUPERVISEUR

---

Le groupe est supervisé par Philippe LE GOFF.

Coach depuis 1997, il allie une expérience opérationnelle de plus de 15 ans en entreprise avec une expérience de coach interne de 4 années au sein d'un grand groupe français.

Ingénieur de formation - Coach certifié « Coach & Team® », formé à l'Analyse Transactionnelle, à la Process Communication Management - Sophrologue diplômé de l'Institut de Sophrologie de Rennes - ISR

Membre du collège des enseignants "Coach & Team®", il forme et supervise des acteurs du changement et des Coaches à Nantes.

## Règles spécifiques à la participation au groupe de supervision

### Les Participants

Coachs, Accompagnateurs, ... en cours d'activité ou de formation ;  
« Coach & Team » certifiés ou en cours de formation.

### Regard sur le groupe

Un groupe de développement personnel et professionnel permettant la croissance. A cet effet, la continuité de présence est essentielle pour tous les participants soit dans leur propre cheminement, soit dans leur soutien, leur regard et leur apport aux autres participants.

Dans une référence au modèle du team-building, l'animation du groupe est investie des dynamiques, des outils, des techniques, (métacom, régulation, ...) ... de ce mode d'intervention en entreprise.

### Modalités d'entrée

1. Echange en rendez-vous individuel avec Philippe LE GOFF sur le parcours, le projet et les besoins spécifiques du candidat à l'intégration dans le groupe de supervision ;
2. Une journée d'essai ;
3. Intégration dans le groupe.

### Engagement

#### Assiduité :

L'engagement principal porte sur le fait d'être présent aux 7 journées programmées annuellement. L'assiduité est essentielle dans le parcours de construction associé à l'idée de supervision.

L'importance de la présence dans le groupe peut faire l'objet d'une régulation dans le groupe, si nécessaire. En effet, "le groupe n'est pas une variable d'ajustement".

Dans ces conditions d'engagement, la réservation annuelle de la place se concrétise dans un paiement de toutes les journées avec 7 chèques en début d'année sur la base des tarifs : Individuel = 170€HT ; Entreprise = 240€HT

L'absence pour force majeure est envisageable, la définition de « force majeure » est à partager dans le groupe. Pour ces éventuelles absences pour force majeure, il peut être proposé un rendez-vous Individuel d'une heure en remplacement de la journée.

La suspension de l'engagement est possible pour des situations amenant à une impossibilité de la participation comme grossesse, maladie lourde, ...

#### Travail thérapeutique :

Les participants s'engagent à avoir mené un travail thérapeutique significatif. Si c'est le cas, ils peuvent à tout moment si nécessaire réactiver ce lieu thérapeutique.

#### Responsabilité :

Chacun est responsable de son travail et de toutes ses conséquences sur soi.

#### Discrétion sur le travail des participants.

#### Restitution des informations utiles.

#### Règle de non-dévalorisation et contrat de confrontation à partir d'une position OK et bienveillante.

### Modalités de supervision

Trois modalités de base sont proposées pour une supervision :

- par le superviseur
- par un membre du groupe
- dans le partage et l'échange avec le groupe

Des modalités complémentaires peuvent permettre d'associer un maximum de participants : travail en grand groupe /et/ou en petit groupe, entraînement au coaching, utilisation d'une double commande, travail sur la théorie, témoignage, ...

Les anciens du groupe ont un rôle particulier développé selon les situations abordées et les besoins exprimés.